

Juristische Fakultät
Sommersemester 2017

Einführung in das französische Recht und die zug. Rechtssprache
Clara Coursier, LL.M.

Zertifikat (2 Stunden) Öffentliches Recht



**UNIVERSITÄT
HEIDELBERG**
ZUKUNFT
SEIT 1386

Document autorisé : Dictionnaire français unilingue

I- Traduire le texte suivant en allemand (5 points)

La clause générale de compétence signifie qu'il est accordé à la collectivité qui en est bénéficiaire une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de ses attributions. Elle repose sur les "affaires de la collectivité" ou l'intérêt public local.

Elle découle de la loi municipale de 1884 et avait été étendue en 1982 aux autres collectivités territoriales (départements, régions).

La clause de compétence générale avait été en partie supprimée par la réforme du 16 décembre 2010, puis restaurée au profit des départements et des régions par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) la supprime à nouveau pour les départements et les régions, y substituant des compétences précises confiées par la loi à ces deux collectivités.

Depuis la loi NOTRe, la clause générale de compétence concerne donc uniquement les communes.

Source : Extrait de l'article « *Quelles sont les compétences des collectivités territoriales ?* » du 5 janvier 2016, site www.vie-publique.fr

II- Répondre aux questions suivantes en français (10 points)

- 1- Donnez la définition du droit administratif. (1 point)
- 2- Quelles sont les deux catégories de personnes publiques ? (1 point)
- 3- Quel est le rôle du Tribunal des conflits ? (1 point)
- 4- Qu'est-ce qu'un acte administratif ? Donnez un exemple (1 point)
- 5- Quelle est la distinction entre un service public administratif et un service public industriel et commercial ? (1 point)
- 6- Donnez la définition de l'ordre public. (1 point)
- 7- Quelles sont les deux missions de la police administrative ? (2 points)
- 8- Quels sont les principes fondamentaux du service public ? (2 points)

Bonus : Quel arrêt a consacré la création des catégories de SPA et de SPIC ?

III- Analyser l'arrêt suivant : faits, procédure, question de droit et solution (5 points)

Tribunal des conflits

N° 02060

Publié au recueil Lebon

M. Ducoux, président

M. Jégu, rapporteur

M. Morisot, commissaire du gouvernement

lecture du lundi 5 décembre 1977

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

Vu le code d'instruction criminelle ; la loi des 16-24 août 1790 et le décret du 16 fructidor an III ; le décret du 26 octobre 1849 modifié par le décret du 25 juillet 1960 ;

Considérant que, le 12 août 1972, au cours d'une opération de contrôle effectuée par la police et destinée à prévenir les actes de banditisme, le sieur Guerrero, conduisant une voiture automobile, dans laquelle avait pris place la demoiselle Motsch, a forcé un barrage pour échapper à toute vérification, a poursuivi sa route au mépris de la signalisation, a refusé sciemment d'obtempérer à la sommation de s'arrêter qui lui était faite a emprunté une voie en sens interdit et a dirigé son véhicule sur un agent qui tentait de le contraindre à s'arrêter ; que l'officier de paix principal Malitourne, qui avait qualité pour constater les infractions et en rechercher et appréhender les auteurs, poursuivit le véhicule du sieur Guerrero, à l'aide d'une voiture de service, et fit feu dans sa direction, blessant la demoiselle Motsch ; qu'en utilisant ainsi son arme dans l'intention d'appréhender un individu qui venait de commettre plusieurs infractions, cet officier de police a fait un acte qui relève de la police judiciaire ; que les litiges relatifs aux dommages que peuvent causer les agents du service public dans de telles circonstances ressortissent aux tribunaux de l'ordre judiciaire ; que, par suite, c'est à tort que le préfet des Alpes Maritimes a élevé le conflit dans l'instance ; Annulation de l'arrêté de conflit.